



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Financement : Meurthe-et-Moselle

Question écrite n° 57492

Texte de la question

M Daniel Reiner appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le montant de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 1992, qui vient d'être signifiée aux responsables des associations d'accueil et de readaptation sociale de Meurthe-et-Moselle, par arrêté préfectoral. Il lui indique que l'augmentation limitée à 2 p 100 place ces organismes dans une situation financière délicate, et que ces dispositions budgétaires les mettent dans la quasi-impossibilité de faire face à leurs obligations d'employeurs et gestionnaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin que ces structures d'insertion disposent des moyens financiers leur permettant de couvrir la politique salariale prévue et favorisent le financement de la mesure relative à la formation professionnelle continue.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'intégration a déjà eu l'occasion d'exprimer son souci face aux problèmes financiers que connaissent actuellement les CHRS. Avec l'accord du ministre du budget, les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour permettre à ces établissements de fonctionner normalement, de sorte que l'on n'aboutisse pas à des mesures restrictives sur les capacités d'accueil et d'action, dès lors que les besoins sont avérés. Il convient de dégager des solutions à long terme sur ce sujet. C'est pourquoi la loi de finances pour l'année 1993 apportera des éléments importants allant dans ce sens. Le projet de loi de finances pour 1993 intégrera une amélioration exceptionnelle de la dotation de 43 millions de francs à laquelle s'ajoutera le taux d'actualisation global des crédits afin d'assurer le respect par l'État de ses engagements en matière de salaires et de formation continue et ainsi permettre aux employeurs, à capacité constante, de faire face à leurs obligations. L'enjeu essentiel est là, car il convient à ce propos, de travailler dans la durée sans laisser les problèmes se poser d'année en année. Pour ce qui concerne l'année 1992, c'est-à-dire la situation d'urgence, le Gouvernement, sur la proposition du ministre des affaires sociales et de l'intégration, vient de décider l'octroi d'une dotation complémentaire de 30 millions. L'objectif est de satisfaire aux besoins réels des centres et d'amorcer, chaque fois que nécessaire, des rééquilibres, pour ne pas rester dans un dispositif qui accentue les écarts. Une circulaire sera adressée dans les jours prochains, pour assurer la répartition des crédits et leur mise en place. Ces éléments positifs sont de nature à résoudre au mieux les difficultés dans le cadre des contraintes budgétaires nécessaires à la bonne santé de l'économie nationale. Cet ensemble de mesures montre la détermination du Gouvernement tout entier à mener une politique sociale forte et à combattre l'exclusion sous toutes ses formes.

Données clés

Auteur : [M. Reiner Daniel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57492

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2076